

Sections académiques de POITIERS

Nos réf. : CP-MM n° 50

Déclaration liminaire CAPA hors-classe du 24 avril 2015

Monsieur le Recteur,

C'est au moment où notre pays a le plus besoin d'éducation pour faire face à la crise politique et sociale qu'il traverse que ses acteurs principaux-les enseignants-sont les plus malmenés. Leur doute, davantage encore leur colère, ils les expriment de plus en plus souvent ces derniers temps par les actions de grève et de manifestation. Le 9 avril dernier, ils étaient nombreux à manifester leur refus de l'austérité imposée aux fonctionnaires : le gel réitéré du point d'indice, la diminution du salaire pour nombre d'entre eux et l'absence de revalorisation des carrières sont devenus inacceptables. Ce ne sont pas les quelques indemnités à venir qui compenseront le déclassement de la profession, d'autant que l'opacité quant au montant et aux conditions de leur attribution est devenue aujourd'hui insupportable. Dans le même temps, les conditions d'exercice du métier s'aggravent avec des effectifs de classe qui ne cessent d'augmenter, des compléments de service qui se multiplient tout particulièrement dans notre académie. Ainsi enseignants et élèves sont-ils de plus en plus malmenés. Si la lutte contre le décrochage scolaire apparaît nécessaire, elle arrive toujours après, comme une « rustine » peu efficace. Et ce n'est pas en donnant une image toujours plus négative des enseignants, qui ennuieraient leurs élèves et d'une école pénible, dans laquelle il faudrait « persévérer » et « s'accrocher », que l'on communiquera aux élèves le plaisir d'apprendre.

Le 19 mai, à l'appel de la majorité des organisations syndicales dont la FSU, les collègues manifesteront leur refus de la réforme du collège présentée par la ministre. Le collège a besoin d'être rénové et amélioré, le SNES fait des propositions en ce sens. Le projet de la ministre va au contraire accentuer les failles actuelles du collège : plus d'inégalités entre les établissements sous prétexte d'autonomie, moins de temps pour enseigner et accéder aux savoirs, moins de possibilités de travailler en petits groupes mais des dispositifs déjà usés qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Plus de pressions sur les enseignants par le biais de hiérarchies intermédiaires, moins de liberté pédagogique quoiqu'en dise la publicité du ministère, plus de réunions dont il ne sortira rien tant le périmètre en est confus. Finalement, les enseignants auront plus de difficultés à trouver le sens de leur métier et les élèves à percevoir le sens des apprentissages, dans des programmes par cycle mal définis. Le renvoi au local des horaires et programmes annuels fait le lit de la ségrégation sociale et scolaire.

Pour en venir à ce qui nous occupe aujourd'hui, Monsieur le Recteur, l'établissement de la liste des propositions pour l'accès à la hors classe des professeurs agrégés, un premier constat s'impose : parmi les promouvables, peu de collègues ont ici atteint le 11ème échelon ; moins encore ont parcouru les quatre années dans ce 11ème échelon. Les chances de voir promus

nos collègues en nombre sont donc relativement faibles, surtout qu'un examen attentif des avis portés fait immédiatement apparaître un nombre très important de 11ème échelon avec un avis « Très honorable », qui sera insuffisant en CAPN. Nous demanderons que ces candidatures soient réexaminées avec une attention bienveillante.

D'autant qu'à bien y regarder, et malgré le cadrage plus conséquent apporté par la circulaire depuis l'an dernier, de multiples facteurs se télescopent au détriment des carrières et des collègues. Ainsi, les retards d'inspection perdurent, parfois compensés par un avis « très favorable » mais le plus souvent, ils conduisent à un avis au mieux « favorable ». La répartition des avis dans certaines disciplines reste problématique : comment expliquer aux collègues qu'en biochimie 0 % d'avis « très favorable » soit porté, 6,2% seulement en philosophie, 7,7% en arts, quand ce pourcentage s'élève à 23% en lettres modernes et en éco-gestion ? Comment expliquer que dans nombre de disciplines les collègues au 10ème échelon soient traités si diversement, sans l'attention requise envers les carrières longues, parcourues à l'ancienneté, quand d'autres collègues au 8 ou 7ème échelon sont gratifiés d'un avis « très favorable » qui ne servira pas leur promotion ? Comment expliquer encore que les mêmes appréciations littérales perdurent année après année, devenant caduques à force de temps ? Nous demanderons que les candidatures des collègues à l'ancienneté, toujours condamnés au « 0 point de parcours de carrière » soient elles aussi regardées avec attention.

Lire les évaluations des chefs d'établissement, c'est observer une plus grande diversité de pratiques encore. Nombreux sont les établissements qui dépassent le pourcentage d'avis « très favorable » autorisé, jusqu'à 33% sur des cohortes significatives, comme aux lycées Marguerite de Valois à Angoulême ou Jean Monnet à Cognac, quand d'autres établissements n'appliquent qu'un pourcentage de 11% de TF (lycée Berthelot de Châtelleraut), voire 0% au lycée de Barbezieux. Ces TF sont dispersés ici et là au gré des actions menées au présent, des affinités qui se devinent ; or la circulaire est claire sur ce point : c'est bien l'ensemble de la carrière qui doit être observé !

L'effet conjugué de ces travers conduit à des propositions peu lisibles finalement, même si nous reconnaissons aussi la volonté louable qui est la vôtre de donner belle place aux collègues les plus avancés dans la carrière. Fondées sur l'étude scrupuleuse de tous les dossiers de candidatures, nous vous ferons des propositions qui viseront, comme toujours, à augmenter les chances de nos collègues d'être promus au niveau national.

Nous terminerons cette déclaration, Monsieur le Recteur, en exprimant notre crainte de voir notre travail d'élus mis à mal : en effet, dans un récent courrier, adressé au SNES, vous avez fait valoir l'impossibilité qui est la vôtre d'accéder à la demande de remplacement formulée par quelques élus, pour la fin de l'année au regard de la forte concentration des réunions institutionnelles. Cette difficulté du remplacement, nous la connaissons ; mais nous déplorons ici solennellement que pour la première fois un tel refus nous soit opposé. Ce sont nos élèves qui pâtiront, en tout premier lieu, de nos absences, quand nous avons jusqu'ici tenu notre engagement envers eux et leur famille, avec responsabilité, au prix d'emplois du temps souvent épuisants. Ce refus de principe, totalement inédit, que vous nous opposez, nous l'interprétons comme une défiance vis à vis de la mission des commissaires paritaires.